

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES
Arrêté du 12 août 2020
STATIONNEMENT ET CIRCULATION
Rue des Fleurs

2020 / page 36

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame Maria SANCHEZ en date du 12 août 2020, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 3 rue des Fleurs ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES (Tarn),

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Du Samedi 15 août 2020 12h00 au Dimanche 16 août 2020 16h00, Madame Maria SANCHEZ est autorisée à procéder à son emménagement au 3 rue des Fleurs.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- interdiction de stationner devant le 3 rue des Fleurs ;
- la circulation y sera interdite pendant la durée du déménagement de Madame Sanchez

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les services techniques et le permissionnaire.

Article 4 : Madame Maria SANCHEZ occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

Le Maire

Alain VEUILLET

The image shows the official seal of the Municipality of Viviers-Lès-Montagnes. It is a circular emblem with a central coat of arms depicting a figure holding a staff and a cross. The text 'MAIRIE DE VIVIERS LES MONTAGNES' is written around the perimeter of the seal. The name 'Alain VEUILLET' is printed below the seal, and a handwritten signature is written over the seal and the text 'Le Maire'.